



Assemblée générale

Distr. limitée
9 juillet 2024
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Cinquante-sixième session

18 juin-12 juillet 2024

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

**Fédération de Russie* et République arabe syrienne* : amendement au projet
de résolution [A/HRC/56/L.13](#)**

56/... Les droits de l'homme dans le contexte du VIH et du sida

Paragraphe 16

Lire comme suit le paragraphe :

Exhorte les États à répondre aux besoins particuliers des adolescents et des jeunes, notamment des filles et des jeunes femmes, ainsi que des personnes handicapées, face au VIH, en tant qu'élément clef des efforts visant à parvenir à une génération sans sida, à mettre en place des services de soins de santé primaires de qualité qui soient accessibles, disponibles et abordables, y compris dans le domaine de la santé sexuelle et procréative, ainsi que des programmes éducatifs sur les soins de santé, portant notamment sur les infections sexuellement transmissibles, et à redoubler d'efforts à cet égard, notamment en supprimant les obstacles qui entravent l'accès des adolescents et des jeunes aux services liés au VIH et aux services de santé, et en veillant à ce que les adolescents et les jeunes qui vivent avec le VIH ou qui sont touchés par le virus participent activement à l'action menée ;

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

